Rapport de la commission d'urbanisme Relatif à la modification du PPA, Secteur Sud des Cableries de Cossonay.

Commune de Penthalaz

Préavis municipal no 47 – 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'examiner les modifications du PPA secteur Sud des cableries de Cossonay est constituée de

Mme. Von der Mühll Dominique
M. Piot Gabriel
M. Zurbrugg Pierre
M. Anger Michel (excusé)
M. Denereaz Pierre-Yves (excusé)
M. Rochat Daniel
M. Joseph Eric

S'est réunie le lundi 17 août 2009 dans la salle de municipalité en présence des municipaux, excepté M. Mast excusé, et de Madame Zürcher de la société Urbapaln.

Chacun de vous ici présent a pris connaissance du contenu du préavis précité, il est donc inutile d'énumérer la longue liste des nombreux courriers, séances, échange de mail, séance publique ainsi que les principales modifications qui ont été apportées afin de pouvoir présenter, après presque trois ans, ce préavis qui répond aux exigences cantonales.

Lors des séances, il nous est apparu essentiel d'intégrer le secteur Sud des câbleries avec le quartier de la Gare par une organisation judicieuses des accès.

La municipalité consciente de cette problématique, nous assure veiller à maintenir un lien entre ces deux secteurs lors de la réalisation du projet.

En conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal 47-2009 et vous avoir exposé le présent rapport, la commission unanime vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'approuver ce préavis en tenant compte de la modification faite par la commission aux point n° 4 , ci-dessous :

1. d'adopter la modification du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay et son règlement, soumis à l'enquête publique du 8 mai au 8 juin 2009

2. d'adopter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique de la modification du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay

3. d'abroger le chapitre « La zone d'habitation, d'équipement et d'aménagement d'intérêt public » du règlement du plan partiel d'affectation « Les Câbleries de Cossonay » approuvé par le DIRE le 15.07.2005

4. d'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaitre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay.

5. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

6. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 170'000.- TTC pour les dépenses nécessaires à la modification du PPA Sud et Nord

7. d'amortir Fr. 100'000.-, soit une partie de ces dépenses, par le budget 2009, ceci en compensation du montant prévu au compte 110.318.51 pour la supervision des chantiers du PPA Les Câbleries, qui ne sera que très peu utilisé.

8. d'amortir le solde de Fr. 70'000.- par prélèvement sur le fonds de réserve pour études inter domaines quartier de la Gare 9.282.24, créé spécialement à cet effet à fin 2008

9. de financer la totalité des dépenses de Fr. 170'000.- par la trésorerie courante

PENTHALAZ, le 31 août 2009.

Le rapporteur, les membres :

JOSEPH Eric, rapporteur

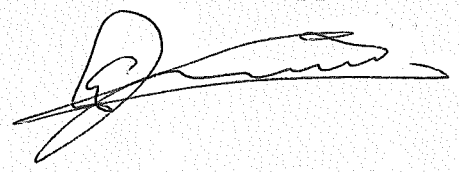

Mme. Von der Mühll Dominique

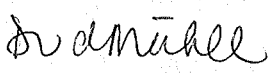

M. Piot Gabriel

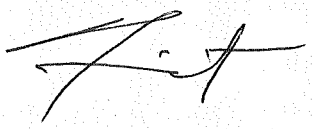

M. Zurbrugg Pierre

M. Anger Michel

M. Denereaz Pierre-Yves

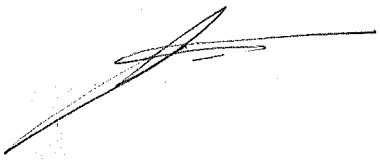
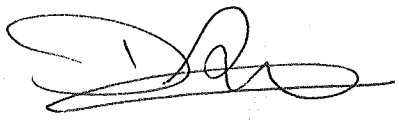
M. Rochat Daniel